



CHSCT Extraordinaire du 5 mai 2015

Comité d'hygiène, de sécurité et des
Conditions de Travail



Suite aux nombreux courriers des mandatés CHSCT-CGT signalant des agressions répétées sur les salariés du CHRU et qui mettaient en avant notamment l'obligation de l'institution de préserver la santé physique et mentale des personnels en assurant leur protection.

Un CHSCT extraordinaire s'est tenu le 5 mai

Depuis de nombreuses années la CGT se préoccupe de la sécurité des agents et n'a cessé de signaler à la Direction les agressions répétées dont le personnel fait l'objet. Nos mandatés, dans le cadre de leur mission ont également recensé les postes à risque en matière de sécurité au travail.

Dans la nuit du 24 au 25 mai l'agent d'accueil d'Arnaud de Villeneuve a du faire face à une agression.

En séance il a été décidé sur propositions de la CGT, afin de ne plus perdre de temps et pour répondre à la demande des personnels de :

- Fermer les portes de l'accueil d'ADV à partir de 22 heures,
- Procéder à un test bi-journalier avec traçabilité de la pédale d'urgence de l'accueil d'ADV,
- Mener une réflexion sur les possibilités de fermeture des portes des urgences,
- Fermer la cour logistique au 15 septembre,
- Intensifier les rondes des agents du PC sécurité-incendie et de renforcer leur visibilité auprès des salariés en poste,



CHSCT Extraordinaire du 5 mai 2015

*Comité d'hygiène, de sécurité et des
Conditions de Travail*



- De former les agents d'accueil (gestion de la violence et de l'agressivité),
- Renforcer la vidéosurveillance avec mise en place de plusieurs cameras sur tous les sites dans chaque hall d'accueil, sur les abords de St Eloi (sortie côté médecines)
- Sensibiliser les agents à la fermeture des portes et fenêtres des services en fin de journée,
- Porter à la connaissance du CHSCT l'ensemble des "FIL" relatives aux agressions,

La création d'une commission destinée à mettre en place des actions de sécurité et de prévention en direction des personnels a été actée lors de cette séance. Cette commission sera composée du responsable des travaux, de membres de la Direction, de mandatés CHSCT et de professionnels exerçant sur des postes sensibles.

Nous vous tiendrons informés des mesures correctives prises par cette commission.

Ces situations particulièrement traumatisantes doivent faire l'objet d'un signalement. Toute violence subie par un agent est inacceptable. Vous ne devez pas vous résigner.

La CGT est à vos côtés, alertez-nous dès que vous rencontrez une situation d'insécurité.